

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, mercredi 23 septembre

Commission Permanente du LUNDI 21 SEPTEMBRE

### 3 dossiers majeurs pour Le Mans et la Sarthe

La Commission permanente du Conseil départemental de la Sarthe\* s'est réunie le 21 septembre dernier à l'abbaye de l'Epau sous la présidence de Dominique Le Mèner. Parmi, les principales décisions prises, on relève le vote pour le financement de 2,1M€ pour la filière acoustique de l'Université du Maine, de 3 M€ pour la place des jacobins au Mans et pour le démarrage des aides départementales pour les Espaces Numériques de Proximité.

#### **2,1 M€ de subventions exceptionnelles à l'Université du Maine pour la filière acoustique**

Le Département s'est engagé dans le Contrat de Plan État Région 2015-2020 au titre de l'Enseignement Supérieur Recherche (ESR) et a validé deux participations exceptionnelles.

#### **1 750 000 € pour l'opération immobilière « Le Mans Acoustique » sur le campus universitaire**



L'Université du Maine mène une politique de structuration de sa recherche et de sa valorisation soutenue par le Département dont le soutien aux filières innovantes est un axe fort de son schéma économique.

Le projet **Recherche Formation Innovation Le Mans Acoustique** constitue un modèle de recherche innovant et original ancré dans le paysage national et international, mais aussi impliqué avec le monde économique et socioculturel qui l'entoure, favorisant le développement d'un tissu d'entreprises du secteur de l'acoustique en Sarthe.

Pour assurer ses objectifs de croissance, Le Mans Acoustique doit développer son projet dans des locaux adaptés. Ainsi un projet immobilier soutenu par le Département (1 750 000€), la Région (2 000 000€), Le Mans Métropole (1 650 000 €) et l'Europe (2 600 000€) va voir le jour sur le campus alliant réhabilitation d'anciens locaux et constructions neuves. Cet ensemble destiné aux activités de recherche, de formation et de dissémination en acoustique donnera une réelle visibilité à l'Institut Le Mans Acoustique.

#### **400 000 € pour la construction d'un banc de mesure « aéro acoustique » unique au monde**

A l'intérieur de ce nouvel institut, l'acquisition d'un nouveau banc acoustique unique au monde et très performant reçoit aussi une subvention exceptionnelle en investissement de 400 000 € de la part du Département.

#### **3 M€ pour la place de Jacobins au Mans**

#### **Financement de 38% de l'aménagement de la place des Jacobins en faveur de Le Mans Métropole**

Le Département de la Sarthe a accompagné la réalisation des travaux d'aménagement de la place des Jacobins au Mans sous forme d'une subvention d'investissement de 3 000 000 €, soit 38 % du montant total des travaux de 8 M€ en faveur de Le Mans Métropole.



Avec la construction de l'espace culturel des « Quinconces » sous la maîtrise d'ouvrage de Le Mans Métropole, c'est le réaménagement total de la place des Jacobins qui s'est imposé dans un contexte d'insertion architectural et urbain. Cette opération représente **un intérêt départemental** tant en matière touristique que patrimoniale, la place des Jacobins étant une véritable vitrine pour la valorisation de la Cathédrale et une porte d'entrée de la Cité Plantagenêt, en témoigne notamment le succès de la manifestation de « La Nuit des Chimères ».

### **C'est parti pour les Espaces Numériques de Proximité**



Le dispositif d'accompagnement des territoires pour la création d'**Espaces Numériques de Proximité (ENP)** est désormais mis en place. Il s'agit de cyberbases, cybercentres..., ou des points d'accès à la fibre portés par des communautés de communes ou EPCI sur leur territoire. Ces accès doivent permettre la médiation numérique, notamment auprès des populations fragiles, mais également œuvrer en faveur du développement économique des territoires par la promotion du numérique.

#### **Prise en charge du raccordement**

Le soutien du Département se traduit en premier lieu et pour tous les types d'ENP, **par la prise en charge du raccordement** du site désigné par la Communauté de communes.

#### **25% des dépenses d'installation**

Le Département propose aussi un accompagnement financier à l'investissement en faveur de l'aménagement des locaux (travaux ou achats matériels : mobilier, informatique, imprimantes 3D, etc.)

Le Département accorde alors à ces ENP une subvention équivalente à 25% des dépenses prévisionnelles, subvention plafonnée à

- **4 000 € pour les Points d'accès à la fibre (PAF)** où les usagers peuvent trouver, à distance raisonnable de leur domicile ou de leur entreprise, un accès au Très Haut Débit gratuit et en libre-service pour des usages ponctuels (cyberbases)
- **25 000 € pour un « e-link »** (espaces de médiation numérique) dotés d'un animateur, auprès duquel les utilisateurs peuvent bénéficier d'un accompagnement aux usages de base du numérique
- **50 000 € pour un « e-lab »**, (laboratoire d'usages professionnels du numérique), fruits du partenariat entre le territoire et ses acteurs économiques : « co-working », télétravail, « fablabs »...

#### **Plateforme d'animation**

**Une plateforme d'animation et de services** (dénommée « e-hub ») pilotée par le Département vient fédérer le plus large ensemble d'acteurs de la filière numérique en Sarthe, afin de faire émerger et vivre un véritable réseau sarthois d'ENP.

*\***La Commission permanente** est une émanation de l'Assemblée délibérante du Conseil départemental.*

*Cette commission comprend 23 membres : le Président, les 12 vice-présidents et 10 membres.*

*Elle a un pouvoir de délibérations sur délégation de l'Assemblée plénière du Conseil départemental et se réunit environ une fois par mois.*